

## Bulletin à renvoyer à :

Mairie de Saint Martin de Saint Maixent

### ➤ Le jeune Bénéficiaire

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... /...../.....

### ➤ Responsable légal du jeune bénéficiaire

Nom.....

Prénom.....

Lien de parenté avec le jeune bénéficiaire.....

Adresse complète

.....  
.....

N° de téléphone.....

N° de portable.....

Atteste que sa fille ou son fils dont le nom précède a pris une adhésion auprès de l'association, ou une licence sportive auprès du club cité ci-après

**Signature**

### ➤ Renseignement concernant le club sportif ou l'association culturelle

Nom de l'association ou du club

.....  
.....  
.....

Fédération, comité de rattachement

.....  
.....  
.....

N° d'agrément.....

N° téléphone.....

Certifie que Mme, M .....

a pris une adhésion ou licence pour la discipline.....

Coût de l'adhésion ou licence (hors frais annexe) .....

Date.....

**Signature et cachet**



**Aide 2022  
au sport  
et  
à la culture  
pour les jeunes  
de 6 à 18 ans**

*En signant ce bulletin, chaque partie s'engage à ce que toutes les informations qu'il renseigne sont exactes et complètes.*

## Aide aux activités culturelles ou sportives

La municipalité de Saint Martin de Saint Maixent se propose d'apporter une aide financière aux jeunes habitant la commune, pratiquant une activité sportive ou culturelle.

### Bénéficiaires

**Les jeunes ayant de 6 à 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, domiciliés sur la commune.**

### Conditions d'attribution

Personne adhérant pour l'année 2022/2023 à une association de la commune de Saint Martin de Saint Maixent ou de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, sauf si l'activité n'est pas présente sur le Territoire.

**Une aide par jeune**

**Forfait de 15€**

### Pièces justificatives à fournir :

Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire

Justificatif du domicile du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de 3 mois

Copie de la licence ou de l'adhésion du jeune à un club sportif ou association culturelle

**Le dossier complet devra être adressé avant le :**

**30 novembre 2022**

**à la Mairie de St Martin de St Maixent,  
2 rue des écoles,  
79400 St Martin de St Maixent**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service administratif de la mairie de Saint Martin de Saint Maixent dans le cadre de l'opération « Aide aux jeunes » auprès des jeunes de la commune. Elles sont destinées après décision du conseil municipal, au service comptable, pour le versement de la participation. Elles sont conservées 5 ans après la fin de période de validité, soit l'âge de 18 ans du demandeur. La base légale est la mission d'intérêt public. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et au règlement européen (RGPD 2016/679) vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données, et les faire rectifier en contactant : [mairiestmartindestmaixent@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartindestmaixent@wanadoo.fr) Vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*

### Mot du maire :

La dynamique de St Martin de St Maixent passe aussi par l'activité sportive et culturelle.

Le conseil municipal souhaite favoriser la jeunesse en soutenant les activités avec une aide de 15 euros pour chaque enfant de 6 à 18 ans.

Encourager la pratique d'activité dès le jeune âge offre la possibilité de lutter contre les exclusions, l'isolement ou le manque de confiance en soi.

Elle permet aussi d'aller vers sa propre identité, sa personnalité et révèle nos talents de demain.

*« Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être. Croyez en vous et ils se réaliseront sûrement. »* Martin Luther King.

Madame Angélique CAMARA